

# La Jonchère Saint-Maurice

Lettre d'information  
du conseil municipal

n° 3 - JANVIER 2021

La Jonchère Saint-Maurice

# 2021

Le maire, Jean-Marie HORRY

Les conseillers municipaux et l'ensemble du personnel communal vous adressent leurs meilleurs vœux pour cette année 2021.

La porte 2020 s'est fermée, celle de 2021 s'ouvre avec une perspective d'espoir et de renouveau.

Que cette année vous apporte santé, bonheur, réussite, et sérénité dans toutes les épreuves.

## Édito

**Chères habitantes, chers habitants,**

La situation sanitaire est toujours préoccupante puisque de nombreux cas sont encore à déplorer chaque jour en France. Plus que jamais nous sommes interdépendants pour affronter la « multi crise » de la COVID 19. Il est difficile à ce jour d'évaluer les conséquences de cette pandémie. La bonne nouvelle, dans cette crise, c'est la résurgence de l'entraide oubliée et l'émergence de nouvelles solidarités. Jamais depuis bien longtemps, l'attention envers les entourages n'a été aussi vive.

Depuis le 15 décembre la levée du confinement a redonné un peu de liberté et les déplacements entre régions notamment, ont permis peut-être pour certaines familles de se retrouver pour la période de fêtes. Les moyens pour lutter contre la propagation du virus sont dans l'action individuelle, pour une efficacité collective. Chacun de nous a une responsabilité, protégeons-nous pour protéger les autres. Peut-être que le ciel commence à s'éclaircir avec l'arrivée d'un vaccin qui pourrait permettre à l'humanité d'échapper à cette menace. L'écrivain français Bossuet a écrit : « *Le temps découvre les secrets ; le temps fait naître les occasions ; le temps confirme les bons conseils.* » Alors, essayons de prendre du recul et espérons un temps meilleur qui nous permette de regarder en arrière et de nous rassurer.

Les circonstances de ce début d'année nous empêchent d'organiser les différentes manifestations habituelles de cette période, cérémonie des vœux aux habitants, au per-

sonnel, repas des Aînés, tous ces moments conviviaux qui permettent les échanges, de formuler les remerciements à **toutes les forces vives de notre commune, nos commerçants, nos artisans, nos entrepreneurs.** Une pensée particulière aux membres de ces associations qui ont dû mettre entre parenthèses leurs activités au combien créatrices de lien social et animatrices d'événements tant utiles à la vie de la commune. **Je tiens également à rendre hommage à tous ceux qui au travers de leurs activités professionnelles ont été en première ligne, au plus près des malades, je pense bien évidemment au personnel soignant, médecins, infirmier(e)s, aides soignant(e)s et tous ceux qui dans la chaîne des soins ont assuré leur travail.** Au plus près de nous, dans la vie de tous les jours, ils sont disponibles, ils répondent aux appels d'urgence, je veux bien sûr parler des services de secours et d'incendie, des gendarmes, je ne peux qu'au nom de vous tous les remercier pour l'accomplissement de leurs missions.

Parmi les difficultés que les communes ont à gérer durant cette période, la plus compliquée est, de loin, l'organisation de l'école tant sur le temps scolaire que périscolaire. Ce sujet est au cœur de nos préoccupations et mobilise beaucoup d'énergie, des enseignants au personnel communal détaché à l'école, il a fallu l'engagement, l'adaptabilité de chacun pour appliquer et respecter les consignes. Ces mêmes contraintes et ce même engagement ont été au cœur de l'organisation de l'accueil de loisirs les mercredis et durant les congés scolaires. **Une très grande RECONNAISSANCE et un grand**

**MERCI à tous ceux qui ont assuré la continuité de la scolarité, l'accompagnement des enfants pendant les temps scolaire et périscolaire : cantine, garderie, centre de loisirs.** Cette disponibilité et cet engagement sont également partagés par les services administratif et technique de la commune avec le seul et même souci de la garantie du service public. Toutes les administrations qu'elles soient d'État, du Département, de la Région, de l'Intercommunalité ont soutenu les collectivités chacun dans leurs prérogatives, qu'elles en soient grandement remerciées.

Ainsi, aujourd'hui, nous sommes encore plein d'incertitudes et il est vrai que cette situation n'est pas facile à accepter, néanmoins nous devons avancer, nous projeter vers l'avenir avec confiance. L'équipe municipale travaillera toujours dans un esprit collectif d'ouverture et de transparence pour le bien de tous.

Jean-Marie Horry

## FIBRE OPTIQUE

**La commercialisation est ouverte depuis le 28 décembre sur notre commune mais également sur les communes de Jabreilles-les-Bordes, Les Billanges et une partie de Saint-Laurent-les-Eglises.**

**C'est au total 1248 lignes optiques raccordables sur ce secteur.**

**COMMENT ÇA MARCHE ?**

**QUI FAIT QUOI ?**

Voir détails page 7

Directeur de publication :

Jean-Marie HORRY

Rédaction :

La commission communication

Conception : [damedecarreau.fr](http://damedecarreau.fr)

Impression et distribution :

la municipalité de la Jonchère

[www.jonchere-saint-maurice.fr](http://www.jonchere-saint-maurice.fr)

N'hésitez pas à le consulter ou (notamment pour les associations ou les commerçants) à nous faire passer des informations pour l'alimenter.

Voir la rubrique « actualités » !

Mairie 14 rue de Limoges

87340 LA-JONCHÈRE-ST-AURICE

Tél. 05 55 39 80 18

[mairiedelajonchere@wanadoo.fr](mailto:mairiedelajonchere@wanadoo.fr)

Horaires :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :

9h à 12h et 13h30 à 17h30

Mercredi et samedi : 9h à 12h

## État civil

### Naissances

**Gabin Quentin DURAND PIANET**, né le 30 août 2020 à Limoges  
**Carla LEFLER**, née le 19 octobre 2020 à Limoges

### Décès

**GAUTHIER René**, décédé le 2 octobre 2020 à Limoges  
**CAILLAUD Nicole**, décédée le 9 novembre 2020 à Limoges

## Sommaire

### Vie communale..... p2

P2 État civil

P2 Point travaux

### Manifestations ..... p3

P3 Marché de Noël et décorations

P3 Colis de Noël

P3 Cérémonie du 11 novembre

P3 Le Téléthon réussi malgré la crise sanitaire

### École..... p4-5

P4 Les Colombes de la Laïcité

P4 La magie de Noël au rendez-vous à l'école

P5 L'hommage à Samuel Paty

### Services..... p5-6

P5 La fibre chez vous !

P6 Le réseau d'eau potable

P6 Déchèterie mobile

P6 Collecte des encombrants 2021

P6 Incivilité

P6 ELAN : Du nouveau pour vos déchets

### Commerces ..... 7

P7 Témoignages de Laranca

P7 La boulangerie

### Infos Pratiques ..... p7-8

P7 Recensement INSEE

P7 Mesures contre la grippe aviaire

P8 Que faire contre les frelons asiatiques ?

## Point travaux

**Même si cette période est peu propice à la réalisation de travaux, certains chantiers sont en cours ou achevés depuis peu.**

### Fin des travaux rue des Pérettes et rue de la Trahison

Après un retard dû à la crise sanitaire puis aux conditions climatiques et pour finir à un complément de travaux imprévus, ce chantier destiné à l'évacuation des eaux pluviales est enfin terminé. Cette réalisation initialement budgétée pour 71 500 € HT a coûté finalement 82 100 € HT. Le Conseil Départemental a subventionné à 55 % ce programme. De plus la commune a été accompagnée par un technicien de l'Agence Technique Départementale au titre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

### Rue de Limoges

C'est le 6 octobre dernier que les travaux de remise en état de la départementale 914 ont débuté sur la partie de l'entrée de bourg, côté mairie. Outre la réfection de chaussée programmée par le Conseil Départemental, la commune a fait effectuer des travaux consistant à sécuriser l'entrée du bourg. **Objectifs : faire réduire la vitesse des véhicules et sécuriser la traversée des piétons.**

Montant des travaux 39 490,50 € subventionnés à hauteur de 22 275,00 €.

### Feux de trafic

Après plusieurs mois de panne suite à un orage survenu en juin 2020, et l'impossibilité de faire réparer le système électronique, nous avons été contraints de changer la totalité du dispositif pour un montant de 9 950,96 €. A l'heure actuelle toutes les fonctionnalités ne sont pas encore



actives, détecteurs au sol et radar d'approche n'ont pu être mis en service, cela sera chose faite courant janvier. Un dossier de prise en charge au titre de « l'assurance dommage intempéries » a été fait.

### Enfouissement des réseaux rue des Adoux et rues parallèles

Les travaux ont démarré en octobre. Il reste à déposer les anciens poteaux et à mettre en place les nouveaux candélabres pour l'éclairage public. ENEDIS a prévu de « basculer » le réseau sur les installations neuves dès le 5 janvier. Ces travaux d'enfouissement et de raccordement sont pris en charge à 100 % par le Syndicat Énergies Haute-Vienne soit près de 101 000 €. La commune finance l'éclairage public pour un montant de 43 979,20 € subventionné à 50 % par le Conseil Départemental.

### Réseau ORANGE, enfin une bonne réception !

Depuis le 29 octobre dernier et suite à la mise en service du relais rénové du Puy Bernard, les abonnés de l'opérateur ORANGE bénéficient d'une réception 4G. Annoncée pour décembre 2019, cette évolution fait suite à des travaux de réhausse du pylône et de la mise en place d'un relais permettant une émission 4G. Il reste néanmoins des secteurs pour lesquels la réception reste insuffisante voir absente. **Si vous êtes concernés par un problème de couverture réseau, faites nous remonter l'information, nous transmettrons à qui de droit.**



## Marché de Noël et décorations

Malgré le climat morose, les élus de la commune ont décidé de décorer les rues et le sapin place de l'église avec l'aide des bénévoles de l'ADAJ. Cette année M. Paroton a réalisé une décoration que tous s'accordent à trouver très jolie. Merci à lui.

Nous avons également soutenu l'organisation par les producteurs locaux du Marché de Noël le 20



Décembre, même si la météo n'était pas au rendez-vous ce marché a été fréquenté et les exposants ont pu vendre une partie de leur production.

## Colis de Noël

Habituellement, la commune organise le 3<sup>e</sup> week-end de janvier un repas dansant pour les aînés.

Malheureusement, ce ne sera pas possible cette année. C'est pourquoi nous avons décidé de gratifier d'un « colis de Noël » tous les habitants de plus de 70 ans. Ces colis ont été distribués fin décembre accompagnés d'un dessin réalisé par les enfants de la garderie.



## Cérémonie du 11 novembre

Compte tenu des règles sanitaires, la cérémonie du 11 novembre a été réduite au minimum. Seulement M. CHEDEVILLE, représentant les anciens combattants, Les Gendarmes de Saint Sulpice, le chef de centre des pompiers de la commune et un porte drapeau ont accompagné les élus de la commune.



**1247,52 € récoltés : Bravo à toutes et à tous pour votre générosité qui permet à la recherche contre les myopathies et les maladies rares de progresser un peu plus !**

Pour la 34<sup>e</sup> édition du Téléthon, privée des activités sportives et festives à cause de la crise sanitaire liée à la Covid-19, les commerçants masqués mais motivés ont répondu présents aux sollicitations de la municipalité de La Jonchère. En effet, en plus des urnes de dons, ils ont proposé la vente de produits dont une part des recettes a été reversée à l'AFM Téléthon de la Haute-Vienne. Ainsi, pendant quatre

## Téléthon réussi malgré la crise sanitaire

semaines, les commerçants ont mis en place des "drives" de nourriture. Les mugs garnis sur le thème de Noël du tabac presse l'Arboretum, les viennoiseries de la supérette Vival, les pizzas et les burgers de la Fontana, et les boudins aux châtaignes de la boucherie Lacheny, ont permis de récolter plus de 450 euros. Merci également aux diverses associations de la commune et à l'entente sportive handball de St Sulpice qui ont participé aux préparatifs de cette édition particulière et qui ont contribué, avec des particuliers, en versant une participation financière directe. Merci à Sylvain Fisson,

enseignant-chercheur en immunologie à l'Université Pierre et Marie Curie d'Evry, pour sa participation au stand du Téléthon lors du marché de Noël.

D'ores et déjà, l'association le Cinoch' propose tout au long de l'année 2021 des petites et des grandes affiches de cinéma dont l'intégralité des recettes sera reversée au Téléthon. Une collecte de téléphones portables usagés et recyclables est également mise en place à la mairie dès janvier 2021. Félicitations à toutes et à tous ! Le rendez-vous est pris pour la 35<sup>e</sup> édition.

## Les Colombes de la Laïcité

Du 7 au 11 décembre, c'était la semaine de la Laïcité. Les élèves de la grande section au CM2 de La Jonchère ont réalisé des colombes en papier, en laine, en argile et en bois avec un arbre portant les traces écrites des élèves. Ce projet d'école enrichissant pour les élèves leur a permis d'écrire des messages sur la liberté d'expression, de découvrir la charte de la laïcité à l'école, et de se familiariser avec les symboles de la République française au travers d'œuvres d'art tels que « la Liberté guidant le peuple » d'Eugène Delacroix (1831) et « le Départ des volontaires, la Marseillaise » de François Rude (1836).

Voici la trace écrite réalisée avec les élèves de GS-CP de la classe de Peggy Bariat :

« **Le drapeau tricolore** : bleu-blanc-rouge. Notre devise : Liberté, Egalité, Fraternité. Elle rappelle les valeurs de notre pays. On est tous libres, on est égaux quelle que soit sa richesse, sa couleur de peau. On doit être fraternels et s'entraider.

**La Marianne** : c'est la femme symbole de la République française. On trouve son buste dans les mairies et son image sur les timbres.

**La Marseillaise** : c'est l'hymne national, la chanson du pays.

**Le coq** : c'est l'animal emblématique de la France. On le trouve sur les girouettes des églises.

**Mais la Laïcité, qu'est-ce que c'est ?** La laïcité c'est un principe inscrit à l'article premier de la Constitution française, la laïcité garantit la liberté de conscience et protège la liberté de croire ou de ne pas croire. Pas facile d'aborder ce sujet avec des jeunes enfants ! L'équipe pédagogique a donc retenu **la colombe : symbole de liberté et de paix**. La "colombe de la paix" est un symbole, créé par Picasso en 1949, suite au traumatisme de la guerre. Nous avons lu l'album « J'ai le droit d'être un enfant » d'Alain Serre et d'Aurélia Fronty. Après de nombreux échanges nous avons listé nos libertés, et nous avons pris conscience que tous les enfants du Monde n'ont pas ces droits. »



Les colombes en bois des CM1-CM2 de la classe de Denis Martinie, en pompon des CP-CE2 de la classe de Marion Davrain, en argile des GS-CP de la classe de Peggy Bariat, en papier des CE1-CM1 de la classe de Nadège Baisnée.

## La magie de Noël au rendez-vous à l'école



Tout en respectant les conditions liées au protocole sanitaire, tous les élèves de l'école ont fêté l'approche des vacances de Noël pendant des moments mémorables. Décoration du sapin de Noël, menu de fête préparé par Lydia et toute son équipe, concours de dessins sur la magie de Noël organisé par les Potes - anciens élèves de l'école - et visite du Père Noël accompagné par l'ânesse Quenotte pour remettre à tous les enfants sages un cadeau. Nous sommes heureux de vous présenter



ces dessins et ces photos en souvenir de ces moments où les étoiles de joie scintillent dans les yeux des enfants, petits et grands !



## L'hommage à Samuel Paty



**Nous avons toutes et tous été profondément choqués par l'assassinat de Samuel Paty, professeur d'histoire géographie à Conflans-Sainte-Honorine, le 16 octobre dernier.**

La reprise des classes le 2 novembre après les vacances d'automne, a débuté dans toutes les écoles, tous les collèges et tous les lycées de France par une matinée d'hommage à l'enseignant

dramatiquement disparu. A travers cet hommage, c'est l'unité de la communauté éducative toute entière autour de la défense des valeurs de la République, de la liberté d'expression et du principe de laïcité qui sont honorés.

Toutes les professeures des écoles de La Jonchère ont mené une séance pédagogique répondant aux questions des élèves sur l'attentat et engageant un débat autour des valeurs de la République, de la liberté d'expression et du rôle de l'École. Puis le directeur a procédé dans toutes les classes du CP au CM2 à la lecture d'extraits de la lettre de Jean Jaurès aux instituteurs et aux institutrices du 15 janvier 1888, qui valorise l'instruction publique et l'éducation des citoyens à l'école en ces termes : "Enseigner c'est former des

citoyens, donner des outils à chaque enfant, chaque jeune pour construire sa liberté de conscience, être en capacité de développer un esprit critique, pouvoir développer sa personnalité à la lumière des connaissances face aux obscurantismes". Les élèves de CM1-CM2 ont également appris et illustré la poésie de Paul Eluard "J'écris ton nom, Liberté". Au terme de ces discussions et de ces lectures, une minute de silence a été observée.



## Services à la population

### LA FIBRE CHEZ VOUS ! LE RACCORDEMENT FINAL

#### COMMENT ÇA MARCHE ?

C'est l'abonnement qui déclenche le raccordement à la fibre du foyer ou du local d'activité. Une dernière section de fibre doit alors être déployée depuis le Point de Branchement Optique (PBO) le plus proche, situé dans la rue, à 150 m maximum, jusqu'à l'intérieur du logement ou du local. Ce raccordement final, aérien ou souterrain, est réalisé par NATHD ou par le Fournisseur d'Accès Internet (FAI) choisi, au moment de l'abonnement. La fibre emprunte généralement le

même chemin que le réseau télécom cuivre déjà en place quand il existe. S'il n'existe pas ou si ce passage n'est pas identifié, une solution est proposée par le technicien de raccordement.

#### RACCORDEMENT GRATUIT

Grâce au montage financier mis en place par les collectivités, l'installation de la fibre chez le particulier n'est pas facturée.



Arrivée de la fibre en aérien

L'abonné ne paie que son abonnement. Attention, certains opérateurs facturent des frais d'accès au service, qui ne sont pas des frais de raccordement.

#### QUI FAIT QUOI ?



- Assure le montage financier du projet fibre à la maison en Corrèze, Creuse et Haute-Vienne, et détermine le calendrier des déploiements, en lien avec ses collectivités membres.
- Conçoit et construit le réseau jusqu'en limite de propriété privée, via ses entreprises travaux, puis le livre à NATHD.



- Assure, pour le compte des collectivités, l'exploitation et la commercialisation du réseau public auprès des opérateurs fournisseurs d'accès Internet.
- Assure les opérations de maintenance et d'entretien du réseau construit par DORSAL.

#### LES FOURNISSEURS D'ACCÈS À INTERNET

- Proposent aux habitants des offres «fibre» d'accès à internet (entreprises, professionnels, collectivités, particuliers).
- Louent les infrastructures du réseau public fibre construit par DORSAL, commercialisé par NATHD pour fournir ce service.

**L'opérateur est le seul interlocuteur de l'abonné pour son raccordement et en cas de panne !**

## Démarchage abusif

DORSAL, le syndicat mixte en charge du déploiement du réseau public de fibre optique dans les trois départements du Limousin, met en garde les communes, les entreprises comme les habitants, contre des démarchages abusifs constatés ces derniers jours. Dans un communiqué, « Dorsal rappelle qu'aucune démarche vis-à-vis des offres internet actuelles ne doit être réalisée dans le cadre du chantier de déploiement. Lorsque la fibre est disponible sur une commune (3 mois environ après la fin des travaux), une information officielle de DORSAL et/ou des départements et de NATHD (société publique délégataire de DORSAL) est adressée aux habitants et entreprises concernées précisant : la marche à suivre pour se raccorder (si volonté de souscrire à une offre fibre), les opérateurs partenaires proposant des offres sur le réseau public. Les élus locaux sont prévenus en amont et associés à cette communication ».

### Réseau d'eau potable

**La Commune a délégué à la SAUR l'exploitation de son réseau d'eau potable. La SAUR supporte les frais d'exploitation et la commune a, à sa charge, les investissements.**

**Actuellement, la facture que vous recevez se décompose en 2 parties :  
L'abonnement et la consommation au m<sup>3</sup>**

Le réseau d'eau potable s'étend sur plus de 28 kilomètres. Il y a 491 branchements sur la commune, la consommation totale en 2019 était de 40 410 m<sup>3</sup>. Avec votre facture, vous recevez un extrait des analyses de qualité de l'eau en fonction de votre secteur de résidence et du puits de captage qui alimente votre secteur.

**Dans les années à venir, la commune va devoir réaliser de gros travaux de renouvellement des réseaux vieillissants (risques de fuites) et surtout de mise en conformité des installations.**

L'ARS (Agence Régionale de Santé) nous incite fortement à réaliser rapidement des travaux de neutralisation de l'eau potable afin de corriger l'équilibre calco-carbonique (PH) et la minéralisation, deux paramètres que l'on retrouve dans l'eau des zones géographiques avec des sols granitiques.

**En quoi consiste la neutralisation :** le traitement des eaux par neutralisation consiste à appliquer à l'eau un traitement destiné à lui rendre un PH neutre. Un PH neutre est à 7. Le procédé de neutralisation utilise un filtre contenant du calcaire, à travers lequel on fait passer l'eau. Le calcaire a pour propriété chimique de neutraliser le gaz carbonique (responsable de l'acidité) dissous dans l'eau. Dès lors, l'eau retrouve un PH neutre.

Cette opération nécessite la construction d'un bâtiment destiné à recevoir l'unité de traitement et à réaliser de

nouveaux réseaux depuis notre unité de production afin de réalimenter les différents sites. Dans le même temps un programme de sécurisation de la ressource sera mis en place.

Les premières études font apparaître un montant estimé des travaux à hauteur de 600 000 € subventionnables par l'agence de l'Eau Loire Bretagne et le département mais avec un reste à charge pour la commune de 30 %.

C'est la raison pour laquelle le conseil municipal a voté une augmentation, pour cette année, de la part communale de :

- ▶ l'abonnement de 31 € à 32,55 € ;
- ▶ le m<sup>3</sup> de 0,38 € à 0,456 € en 2021.

Une progression linéaire du prix de l'eau sera nécessaire sur plusieurs années afin de garantir le fonctionnement et l'investissement du budget EAU.

### Déchèterie mobile

Cette installation mobile offre les mêmes services qu'une déchèterie fixe, comme celle d'Ambazac, seuls les déchets verts ne sont pas acceptés, ainsi que les pneus.

**Calendrier 1<sup>er</sup> semestre 2021 : les vendredis : 29 janvier, 12 et 26 février, 12 et 26 mars, 9 et 23 avril, 21 mai, 4 et 18 juin sur la commune, Parking du stade (côté terrain de tennis)**

### Collecte des encombrants 2021

Un ramassage s'effectuera le 10 mars 2021, sont ramassés les appareils électroménagers hors d'usage, la literie, le mobilier, les produits métalliques, divers objets en matières plastiques... Attention pas de déchets verts, de gravats, de pneus et de déchets dangereux. Pensez à vous inscrire au secrétariat de mairie.

### Incivilités

**Il est regrettable de noter une forte augmentation des actes d'incivilités :** crottes de chiens sur les trottoirs, canettes de bière ou autre dans les massifs et jardinières, stationnement sur les trottoirs qui gêne la circulation des piétons, qui dégrade les revêtements, les dépôts sauvages de déchets au niveau des éco points, des containers ordures ménagères (environ une benne par mois que les personnels techniques de la mairie ramassent, trient et apportent à la déchèterie !)...

**A noter également** la présence de nombreux « objets, matériaux, appareils » dans les containers destinés aux ordures ménagères, ce qui engendre le non-ramassage du bac et oblige à une intervention spécifique pour retirer le contenu du bac.



**DU NOUVEAU  
POUR VOS  
DÉCHETS MÉNAGERS**

**INSCRIVEZ-VOUS !**

La loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, votée en 2015 entraîne des changements importants au niveau de la gestion des déchets. Pour répondre à cette obligation, des évolutions importantes vont être mises en place par la CC ELAN au niveau des collectes des déchets ménagers et des modes de facturation, pour son application horizon 2023.

**1<sup>RE</sup> ÉTAPE**



**INSCRIPTION OBLIGATOIRE de chaque PARTICULIER, PROFESSIONNEL, ASSOCIATION au service DÉCHETS CC ELAN du territoire de la Communauté de Communes ELAN**

**AVANT le 31 JANVIER 2021**



**Ce formulaire servira notamment pour vous doter de bacs à ordures ménagères.**

**OÙ TROUVER LE FORMULAIRE ?**

Distribution mise sous film dans vos boîtes aux lettres avec le bulletin intercommunal ELAN début janvier.

**ET DISPONIBLE à partir du 01/01/21 :**

- auprès de la CC ELAN
- dans les 24 mairies du territoire ELAN
- sur [www.elan87.fr](http://www.elan87.fr)



## Témoignage d'une entreprise : LARANCA

« Au printemps dernier, notre entreprise de fleurs LARANCA a vu sa saison la plus importante de vente s'évanouir sous ses yeux.

Il y a 16 ans quand nous avons ouvert notre commerce de fleurs, de plantes à la Jonchère nous étions loin de penser qu'un jour, il nous faudrait fermer la porte aux clients à cause d'un virus...

D'autant qu'à quelques kilomètres de chez nous, d'autres, les grandes chaînes alimentaires essentiellement, pouvaient vendre les plantes que vous ne pouvions plus vendre !

C'était une situation troublante, inquiétante et qui nous a déstabilisés... mais la gentillesse des Jonchèrois et des habitants alentour, votre générosité, votre grand cœur nous a permis de sortir de cette passe difficile. Merci du fond du cœur, à toutes et à tous pour votre soutien. On ne l'oubliera jamais.

**Nous aimerions remercier plus particulièrement :**

- **Vival, qui a mis en place une tirelire pour nous,**
- **Les commerçants qui ont distribué des masques fournis gratuitement**

**par Adeline Cledat et Les petites mains Jonchèroises. L'argent généreusement donné par vous tous permettait d'acheter une plante chez Laranca pour fleurir la Commune,**

- **la commune qui nous a permis de faire des plantations imprévues,**
- **petit mag à Ambazac qui vendait nos plantes sans bénéfice,**
- **Super U qui a accepté de vendre nos produits,**
- **Mme le Maire de Rilhac Rancon qui a imprimé des centaines de flyers avec nos produits livrés à domicile,**
- **L'état qui a dédommagé une partie des pertes,**
- **Et le support moral de nos amis et de nos clients,**
- **Un grand merci aux fidèles clients qui sont venus dès qu'ils ont pu le faire.**

Ceux qui diront que les limousins sont des gens durs et réservés, ne les connaissent pas. Nous, nous avons eu la chance d'apprendre à les connaître.

Merci à toutes et à tous !

Nous vous souhaitons le meilleur Noël possible et une nouvelle année moins perturbée. »

Petra et Arie KLOK.

## La boulangerie

### UNE OUVERTURE EN PERSPECTIVE !

Cela fait un an que la commune n'a plus de boulangerie. Depuis quelques semaines, un projet a émergé. Ce projet est en train de se mettre en place, en effet il nécessite une reconfiguration des espaces et quelques travaux d'aménagement et de changement de matériel.

**Tout est mis en œuvre pour que l'activité boulangerie reprenne le plus rapidement possible.**

Nous reviendrons très prochainement vous apporter les précisions sur cette reprise d'activité et vous dévoiler l'ensemble des travaux sur le bâtiment.



### Recensement

**Insee**  
Mesurer pour comprendre

L'INSEE avait programmé le recensement de la population de notre commune du 20 janvier au 20 février 2021 compte tenu de la crise sanitaire cette campagne est reportée à une date ultérieure. Les derniers chiffres intermédiaires communiqués font apparaître une augmentation de notre population totale, nous passons de 823 en 2018 à 843 à fin 2020. Ce petit frémissement montre l'attractivité de la commune que l'on peut considérer comme stable.

## Infos pratiques

### Grippe aviaire : renforcement des mesures de biosécurité Pour lutter contre l'influenza aviaire dans les basses-cours

— Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épidémiologique

— Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

**Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe et en France dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :**

- ▶ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.
- ▶ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.
- ▶ déclarer vos animaux (imprimé CERFA N°15472 internet ou disponible en mairie)

**Par ailleurs, l'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :**

- ▶ **protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;**
- ▶ **éviter tout contact direct** entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ▶ ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans **précaution particulière ;**
- ▶ **protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés** en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- ▶ **Réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé** pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, le ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

**Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.**

**Pour en savoir plus :** [www.agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire](http://www.agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire)

## Les frelons asiatiques que faire ?

**Les frelons asiatiques sont des insectes invasifs originaires d'Asie arrivés en Limousin en 2007. Depuis, leur population ne cesse d'augmenter et ils représentent un vrai enjeu pour la biodiversité.**

En effet, ce sont des prédateurs qui s'attaquent tout aussi bien aux insectes qu'aux arachnides, mais surtout aux hyménoptères sociaux tels que les abeilles et les guêpes. Les fortes populations des nids et leur régime protéique peuvent contribuer à la diminution et à l'affaiblissement des espèces pollinisatrices. Leur impact sur les ruchers est très fort car ils prélèvent des abeilles butineuses et ralentissent ou stoppent la ponte des abeilles. A terme, cela peut entraîner la mort de la colonie.

Ils représentent également un risque pour la santé humaine. Depuis 2012, ils sont classés comme « danger sanitaire animal de catégorie 2 » au titre du Code rural et « espèce toxique envahissante » au titre du Code de l'environnement français. Un frelon seul est peu agressif envers l'homme, mais il faut être très vigilant à proximité d'un nid car les frelons peuvent attaquer en grand nombre s'ils se sentent menacés. Sa piqûre est très douloureuse et peut entraîner une réaction allergique d'intensité variable (d'une rougeur, gonflement, douleur locale, au malaise voire à des difficultés respiratoires...). Dans le cas d'une réaction prononcée, il est urgent de consulter un médecin.

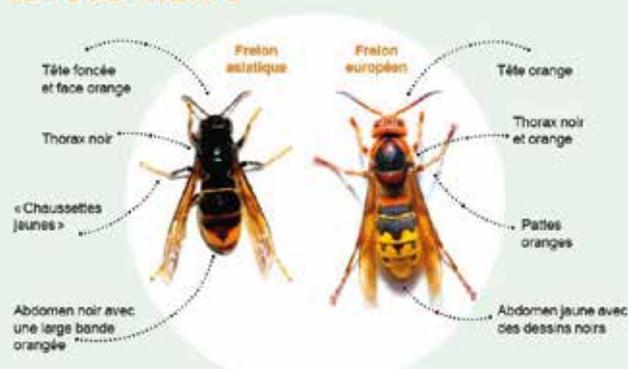
Afin de limiter sa propagation, la méthode de lutte la plus efficace est la détection des nids le plus tôt possible (entre le mois de juin et le début de l'automne) afin de les détruire lorsqu'ils sont encore en activité et ainsi diminuer la population de l'année suivante. Restez vigilants avant tous vos travaux dans le jardin et les bâtiments : vérifiez l'absence de nids dans les haies, les arbres et les arbustes, les remises et les greniers... Le nid est érigé rapidement : en avril-mai, c'est le nid de fondation, de la taille d'une balle de ping-pong ; en juin-juillet, il peut atteindre la taille d'un ballon de football ; en octobre, il peut mesurer plus d'un mètre de haut !

Le FREDON, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, ne recommande le piégeage qu'aux apiculteurs, en fin d'été et début d'automne, à proximité de leurs ruches,



1. Nid de fondation en avril - 2. Nid de frelon asiatique en automne

### Frelon asiatique, le reconnaître



s'ils observent une pression sur leurs ruchers, afin de limiter la prédation sur les abeilles. A ce jour, aucun piégeage n'est sélectif vis-à-vis du frelon asiatique. Un piège bouteille par exemple capture un grand nombre d'insectes non ciblés, et peut parfois leur être préjudiciable au risque de perturber l'équilibre environnemental. De plus, toutes les jeunes reines frelons fondatrices ne vont pas construire un nid au printemps ; elles sont en compétition afin d'avoir la meilleure situation vis-à-vis des ressources. Installer des pièges à cette époque peut réduire cette compétition

et favoriser l'installation des reines. **Une campagne de piégeage de printemps est donc à proscrire.**

**Vous pouvez signaler les nids recensés au FREDON Limousin (tél. 05 55 04 64 06) et également sur l'application GeoNest de l'association Pollinis qui permet de géolocaliser précisément, d'ajouter des photos et des vidéos, de préciser le support (arbre, mur, etc.), le diamètre du nid, sa hauteur. L'application fournit aussi quelques informations clés permettant aux non-experts de distinguer un nid de frelons asiatiques d'un nid de guêpes ou de frelons européens.**

## FDGDON Haute Vienne devient FREDON Haute Vienne



**Votre collectivité adhère à FREDON Haute Vienne, section départementale de l'organisme à vocation sanitaire, FREDON Nouvelle Aquitaine, reconnu par l'état pour la mise en place et le suivi des plans de lutte.**

Elle est chargée de la gestion des dangers sanitaires, avec 3 axes majeurs : la surveillance, la prévention et les luttes contre les organismes pouvant engendrer des nuisances. Elle apporte son expertise pour la reconnaissance de ces organismes et l'accompagnement technique et administratif.

**Ses techniciens vous accompagnent dans la mise en place d'actions de lutte collective :**

- Piégeage (ragondins, corneilles noires, corbeaux freux, pigeons) mise à disposition de cages pièges,
- Identification, formation et conseil de gestion sur les plantes exotiques envahissantes,
- Information et lutte sur les bios agresseurs (chenille processionnaire, cynips du châtaignier, ravageurs des végétaux).
- Vente de matériel de piégeage et d'EPI (Équipement de protection individuel).

Cette année encore, en fonction de vos besoins, des actions collectives seront organisées par la FREDON Haute Vienne dans la commune.

**Concernant la régulation des populations de ragondins, une campagne de piégeage va être organisée sur la commune, les personnes intéressées peuvent s'inscrire au secrétariat de la mairie ou de la FREDON Haute Vienne au tél. 05 55 04 64 06.**